

Daniel Perron

CRITIQUE DE LA PENSÉE AGRICOLE

De la modernité technique
comme mode d'enfermement économique

Préface de
Guillaume Garot,
ancien ministre
de l'Agroalimentaire



L'Harmattan

CRITIQUE DE LA PENSÉE AGRICOLE

Daniel Perron

Critique de la pensée agricole

*De la modernité technique
comme mode d'enfermement économique*

Préface de Guillaume Garot,
ancien ministre de l'Agroalimentaire

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2016

5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

www.harmattan.com

diffusion.harmattan@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-08609-5

EAN : 9782343086095

A ma mère, Solange.

Préface

Stimulant et nécessaire : l'ouvrage de Daniel Perron est à lire d'urgence, pour qui cherche à comprendre les crises agricoles de ce début de siècle et à concevoir des politiques agricoles cohérentes pour relever le défi alimentaire mondial.

Député de la Mayenne, département rural et agricole, depuis 2007, ministre délégué à l'agroalimentaire de 2012 à 2014, je suis confronté tous les jours aux mutations accélérées d'un monde agricole en proie aux doutes mais fier de nourrir les hommes. Trouver le chemin de l'avenir n'est jamais aisé. C'est pourquoi rien n'est plus utile que d'éclairer le présent.

Le marché ne peut à lui seul répondre à ce défi de nourrir 9 milliards d'êtres humains à l'horizon 2050, surtout s'il est capté par de grandes firmes et rythmé par les soubresauts d'intérêts financiers de court terme.

Les forces de dérégulation à l'œuvre en Europe comme sur d'autres continents, la libéralisation des marchés, les progrès rapides des biotechnologies bouleversent au XXI^e siècle l'agriculture aussi sûrement que la machine à vapeur a révolutionné l'industrie au XIX^e siècle.

L'enjeu est aujourd'hui de permettre aux citoyens de maîtriser ces évolutions majeures, et donc de redonner de l'efficacité aux politiques publiques, pour décider démocratiquement des choix qui déterminent notre alimentation. Question d'échelle de

décision - nationale, européenne, ou internationale -, question d'outils, autour d'un objectif central : repenser les régulations, pour échapper à la tragédie d'un monde privé de sens commun, où les crises succéderaient aux crises, et pour les peuples les plus exposés aux duretés climatiques, les famines aux famines.

Daniel Perron défend la relocalisation des productions, seule issue pour redonner aux peuples la maîtrise de leur alimentation, pour ne plus dépendre exclusivement d'échanges commerciaux internationaux qui ont spécialisé par pays les productions, en voulant tuer les diversités et cultures locales.

Établir de nouvelles régulations, inventer un modèle économique agricole compétitif capable tout à la fois de rémunérer le travail du producteur et de répondre aux attentes sociales et environnementales, maîtriser les choix scientifiques et technologiques qui lui sont liés : c'est finalement la recherche d'une nouvelle harmonie entre l'homme et la nature qui est en jeu. Comme si nous étions à l'aube d'une nouvelle Renaissance. Périr ou renaître : l'ouvrage de Daniel Perron milite assurément pour un monde nouveau.

Guillaume Garot
Député de la Mayenne. Ancien ministre.

*« Réformer, au sens que ce mot a acquis dans l'histoire sociale, ne consiste pourtant pas à s'adapter à l'injustice du monde, mais à se donner les moyens théoriques et pratiques de la faire reculer. »**

* Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil, 2010, p.133.

Introduction

L'agriculture semble un monde à part, à la fois lointain et proche. Lointain du fait d'un éloignement physique et culturel toujours plus important des populations urbaines de plus en plus déconnectées de la réalité des productions alimentaires. Proche, voire intime à chacun de nous, parce que touchant à notre survie quotidienne par l'alimentation et à notre regard sur le territoire façonné par le travail des agriculteurs, à notre histoire enfin, familiale, nationale. C'est aussi le « monde du mécontentement, du pessimisme, de la crise perpétuelle¹ », monde de la désespérance cyclique, balloté au gré des saisons, des prix, des modes alimentaires qui ignorent les impératifs de la production.

Ce qui est valable en France l'est ailleurs. Le prix Nobel de la paix chinois Liu Xiaobo n'explique-t-il pas dans un texte sur le *Manifeste des paysans qui veulent récupérer leurs terres* que : « dans le cycle de l'histoire chinoise caractérisé par l'alternance de l'ordre et du désordre, quand le pays est heureux les paysans souffrent ; quand il va mal, les paysans souffrent aussi² ». Il est vrai que produire l'alimentation diffère très sensiblement de toute autre forme de production. Les agriculteurs travaillent le vivant et sont donc contraints de s'adapter quotidiennement aux exigences de celui-ci. L'image d'Epinal de l'éleveur toujours à la tâche a certes un peu évolué du fait du développement de l'agriculture de groupe qui autorise désormais les agriculteurs qui y sont engagés à prendre quelques jours de congés annuels. Si la mécanisation, elle aussi, joue un rôle d'émancipation, l'image continue de refléter la réalité pour nombre d'exploitants agricoles encore solitaires, prisonniers d'une ferme qui réduit l'exploitant à sa fonction de producteur, loin des autres. Au fond, « le plus grand évènement du XX^e siècle reste sans conteste la

¹ Claude Servolin, *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989, p.16.

² Liu Xiaobo, *Manifeste des paysans qui veulent récupérer leurs terres*, in *La philosophie du porc et autres essais*, Paris, Gallimard, 2011, p. 391.

disparition de l'agriculture comme activité pilote de la vie humaine en général et des cultures singulières³ ».

Dans ce contexte, les évolutions chaotiques des marchés agricoles sens dessus dessous ne peuvent qu'interroger les observateurs et les décideurs sur les voies de construction d'un avenir pour les agriculteurs européens et plus généralement pour les agricultures du monde. S'il est légitime, sinon essentiel, de poser la question : *L'Europe gardera-t-elle ses paysans ?*⁴, il faut aussi se poser la question des paysans que cette Europe garderait, et des conditions pour ce faire. Au nom de quelles valeurs la politique agricole et alimentaire doit-elle se reconstruire pour faire face au développement du marché total⁵ qui enserme les agriculteurs dans un modèle économique non viable ? Est-il encore bien utile de réfléchir en termes de nombre d'exploitations, plutôt qu'en termes de viabilité de la diversité des exploitations ? Quel modèle social, quels principes environnementaux, économiques et commerciaux doivent être mis en avant ?

De ce point de vue, la question de la place des échanges agricoles dans le commerce mondial⁶ offre l'une des thématiques de débat politique économique et juridique les plus discutées - bien que ces échanges ne représentent qu'environ 10% de la production agricole mondiale -, tandis que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la population urbaine dépasse en nombre la population rurale. Dans un monde saisi par ce que Paul Virilio nomme la « REVOLUTION de L'EMPORT⁷ », le schéma libidinal a envahi la pensée économique entièrement tournée vers la consommation au détriment de la production⁸. Mais le système mis en place semble se heurter à une résistance larvée, notamment au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce

³ Michel Serres, *Le contrat naturel*, Paris, François Bourin, 1990, p.53.

⁴ Henri Nallet, *L'Europe gardera-t-elle ses paysans ? Une mise en perspective de la réforme de la PAC*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2010.

⁵ V. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, op. cit.

⁶ Sur cette question, v. Eric Adam, *Droit international de l'agriculture. Sécuriser le commerce des produits agricoles*, Paris, L.G.D.J., 2012, préface d'Olivier De Schutter.

⁷ Paul Virilio, *Le futurisme de l'instant. Stop-Eject*, Paris, Galilée, 2009, p.18.

⁸ V. Bernard Stiegler, *Economie de l'hypermatériel et psychopouvoir. Entretiens avec Philippe Petit et Vincent Bontems*, Paris, Mille et une nuits, 2008, p.36.

(OMC) où le cycle de Doha a sombré particulièrement du fait de l'impossible accord agricole.

La libéralisation outrancière aurait-elle trouvé une limite dans le secteur agricole, intégré à la mécanique officielle de la mondialisation commerciale 40 ans après le secteur industriel ? Ce n'est qu'en 1994, en effet, qu'un accord multilatéral commercial a été signé pour la première fois sur le dossier agricole, intégré à l'accord de Marrakech. Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) cédait la place à l'OMC qui devait engager définitivement le monde dans la dérégulation heureuse⁹. Le Cycle de Doha éteint faute d'accord, il a fallu attendre l'accord de Bali de décembre 2013 pour voir émerger un résultat avec une « facilitation des échanges » pour réduire la bureaucratie aux frontières et l'admission d'un stockage public destiné à assurer la sécurité alimentaire. A Nairobi, en décembre 2015, un nouveau pas a été franchi. Un accord a été trouvé avec l'acceptation d'un mécanisme de sauvegarde spécial pour les pays en développement, la confirmation de l'accord de Bali pour le stockage public et enfin l'élimination des subventions à l'exportation (les pays en développement ont, eux, jusqu'à fin 2018 pour mettre fin à ces subventions).

Sur une Terre que l'on annonce peuplée d'un peu moins de 9 milliards d'habitants en 2050¹⁰, la pensée magique libérale a trouvé de quoi asseoir sa vérité. Le besoin de croissance de la production alimentaire planétaire permet à tous les rêves de dérégulation, alliés à l'avènement du rêve prométhéen par la puissance sans précédent de la technoscience, de trouver une porte d'entrée vers le monde réel. Or, ce nouveau totémisme a d'autant plus de poids dans la construction des relations commerciales qu'il s'est emparé de l'ensemble des disciplines sociales, à l'instar du droit gangrené par les théories du courant *Law and Economics* initié par Ronald H. Coase et l'école de Chicago. Il ne faut pas oublier que la discussion de l'accord de

⁹ V. Edgard Pisani, Vincent Chatellier, La faim dans le monde, le commerce et les politiques agricoles, *Revue Française d'économie*, n°1/vol XXV, pp.3-77.

¹⁰ V. Hervé Le Bras, La population mondiale face au défi alimentaire, *Paysans et société*, n°325, janvier-février 2011, p. 29.

Marrakech a duré huit ans, commençant à la fin des années 1980, en pleine religion libérale alors que Ronald H. Coase, après Friedrich Hayek en 1974, recevait en 1991 le prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel pour sa théorie des coûts de transaction, qui postule la réglementation comme facteur d'inefficacité¹¹. Pigou, et sa théorie du *Welfare Economics*, écarté comme un vulgaire marxiste - c'est pourtant cette théorie que combat fermement John Maynard Keynes, qui avait été l'élève de Pigou -, la pensée économique anglo-saxonne dominante pouvait imposer son dogme à toutes les régions du monde et particulièrement à l'Europe convaincue de modifier sa Politique Agricole Commune (PAC) pour se conformer aux règles acceptées par elle au sein de l'OMC. « C'est ainsi que le bien-fondé des droits de l'Homme dits de la seconde génération, a été violemment contesté depuis trente ans au nom de la science économique¹² » et que les droits sociaux sont peu à peu démantelés au prétexte de la liberté. Ainsi l'humanité meurt-elle sur l'autel de l'idéologie postulant que la rationalité des économistes est supérieure et s'applique à l'ensemble des choix libres des individus focalisés sur la balance coût/avantage pour guider la décision finale. Marché et technoscience s'acoquent donc pour construire une instabilité permanente où la vitesse de changement croît toujours.

Or, le monde agricole est un monde de la stabilité parce qu'il est d'abord inscrit dans la durée et dépend d'un temps cyclique du perpétuel recommencement des saisons. La confrontation de l'agriculture à la « modernité » - ce concept étant d'ailleurs sujet à discussions infinies - qu'elle poursuit sans cesse ne peut qu'induire le désastre agricole. Il n'y a pas de production agricole sans durée. Ici, la saisonnalité a encore droit de citer. Et les organismes vivants produits ont besoin d'un temps de maturation

¹¹ V. Ronald Coase, *Le coût du droit*, Paris, PUF, coll. Droit éthique société, 2000. Pour une analyse, du mouvement Law and Economics et la théorie de R. Coase, v. Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, coll. Poids et mesures du monde, 2015, pp. 183 s.

¹² Alain Supiot, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées, 2005, p.292.

largement antinomique avec les données de l'hyper modernité économique fondée sur la rapidité du changement.

Le choc fut brutal pour les agriculteurs passés du souvenir encore présent du vieux dogme de la protection communautaire à l'obligation de se confronter au monde hostile dénué de toute compassion pour l'héritage agricole. Les barrières se délitèrent laissant tomber les exploitations agricoles dans un bain délétère, au nom de la bonne gouvernance mondiale. La sacro-sainte vocation exportatrice de l'agriculture française, rabâchée à l'envi comme théorème fondateur du syndicalisme agricole post années 1960 toujours soucieux de montrer sa défiance à l'égard de l'intervention de l'Etat, n'y fit rien.

Les statistiques sont effarantes à ce propos. Malgré les discours politiques et un volontarisme agricole affiché en faveur de l'installation de nouveaux exploitants, les effectifs agricoles déjà largement entamés par le processus de modernisation agronomique et mécanique continuent de s'effondrer. En 1955, la France comptait 2,2 millions d'exploitations et 6,1 millions d'actifs agricoles. En 2000, le nombre de structures n'était plus que de 660 000 avec 1,3 million d'actifs. Au dernier recensement de 2010, les exploitations métropolitaines ne sont que 490 000 et les actifs 970 000. La mutation est considérable. En un demi-siècle, plus de 1,7 million d'exploitations ont été perdues ; 4,8 millions d'actifs ont quitté l'agriculture, et la taille des exploitations survivantes s'est fortement accrue : 15 hectares en 1955, 23 hectares en 1970, 42 hectares en 2000, 56 hectares en 2010 pour atteindre 61 hectares en 2013, avec des différences notables selon les spécialités de celles-ci et les régions dans lesquelles elles s'inscrivent, il est vrai¹³. Le paysage agricole a connu une révolution. S'il faut souligner l'exploit des politiques agricoles menées à partir des années 1960 d'avoir accompagné « la plus formidable restructuration de tous les temps dans un secteur aussi sensible¹⁴ », les choses ont semble-t-il changé.

¹³ Il s'agit ici de la France métropolitaine.

¹⁴ Lucien Bourgeois, *Politiques agricoles*, Paris, Flammarion, coll. Dominos, 1993, p. 28.

La majorité européenne engagée dans la nouvelle religion de la mondialisation emporte tout sur son passage, détruisant en quelques années un édifice lentement construit de régulation des productions agricoles au nom de la paix d'abord. Désormais, dans certaines coursives, l'on peut entendre que 100 000 agriculteurs suffiraient à la France pour produire ce dont elle a besoin. L'on est passé d'un exode à un congédiement des paysanneries¹⁵. Et l'antienne de la réduction nécessaire du nombre de paysans atteint même le syndicalisme, à bout de souffle, souvent dans la difficulté lorsqu'il faut ouvrir les portes d'un avenir à la masse paysanne. Réduire le nombre pour partager le gâteau... qui ne suffit pas à tous. Jamais, dans ce débat, la question de la diversité des types d'agricultures d'est posée.

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, le compromis de la Communauté européenne avait permis de protéger les intérêts agricoles dominants des pays fondateurs engageant une formidable révolution agraire dont, en France, les grandes lois agricoles de 1960 et 1962 étaient les traductrices et organisatrices. Au premier rang, la France était la puissance directrice, ultra dominante, capable d'imposer son intérêt agricole comme intérêt général européen. Sa puissance céréalière était à ce prix, d'autant plus profitable en apparence que la faible pénétration de la révolution agricole dans les pays en développement entraînait l'explosion des inégalités de productivités agricoles mondiales au profit de l'Occident¹⁶. Comment peut-il être en effet question de compétition mondiale équilibrée lorsque, à la fin du XX^e siècle, les secteurs avancés de l'agriculture des pays développés atteignent une productivité nette de 5 000 quintaux d'équivalent-céréale par travailleur par an tandis que chez leurs pseudo-concurrents, la grande majorité des travailleurs, encore soumis au travail manuel de la terre, ne produisent que 10 quintaux d'équivalent-céréale ?

¹⁵ « [...] c'est moins l'exode que le congédiement qui définit les formes actuelles de la disparition des paysanneries », écrivent Bertrand Hervieu et François Purseigle, Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation, *Etudes rurales* 2009/1, n°183, p. 177.

¹⁶ V. Marcel Mazoyer, Laurence Roudart, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris Seuil, 1997, p.453 s.

Certaine d'une toute-puissance acquise, peut-être l'Europe a-t-elle oublié les leçons de la première mondialisation des échanges, entre 1870 et 1890, qui avait « fait baisser les prix du blé d'environ 33% entre 1880 et 1890¹⁷ » entraînant en France le développement du protectionnisme par Jules Méline, qui n'a pas laissé que de bons souvenirs¹⁸. Surtout, et l'élargissement de l'Union européenne de quinze à vingt-huit Etats membres en est le reflet le plus flagrant, le dogme du libre-échange est passé devant toute autre priorité au point de faire de la politique de la concurrence l'alpha et l'oméga des décisions communautaires soumises à l'aval de la trop fameuse Direction Générale de la concurrence, soucieuse d'une orthodoxie dont il faudrait qu'un jour elle fasse le véritable bilan en terme de pertes d'emplois, de qualité, de privatisation de l'Etat et donc de recul de la démocratie. Du point de vue du juriste, il ne faut pas oublier la fonction véritable du droit, « performative : elle consiste à faire advenir dans la réalité une certaine représentation valorisée par l'auteur de la norme¹⁹ ».

Les résultats économiques et sociaux de la dérégulation engagée dans le monde, où les émeutes de la faim ont refait leur apparition²⁰, démontrent qu'une « reformulation du dossier agricole²¹ » s'impose au regard des paradigmes technologique, économique et juridique. L'urgence apparaît d'autant plus grande qu'Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, peut conclure son mandat de six années de travail en s'inquiétant de l'échec des systèmes

¹⁷ Lucien Bourgeois, op. cit., p. 17.

¹⁸ V. Pierre Barral, *Les agrariens Français de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968. Il est vrai que Méline intervient après le ministre réunionnais François Césaire de Mahy. Mais c'est lui qui donne tout son poids à cette politique. On notera que dès le 15 novembre 1884 *Le Journal des économistes* publiait un appel pour la *Constitution d'une ligue anti-protectionniste*.

¹⁹ François Ost, *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La découverte, coll. Textes à l'appui, 1995, p.188.

²⁰ V. Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, *La fracture agricole et alimentaire mondiale. Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*, Paris, Universalis, coll. Le tour du sujet, 2005.

²¹ Selon l'expression de Bertrand Hervieu, *Du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes*, Paris, Flammarion, 1996, p.57.

alimentaires hérités du XX^e siècle à résoudre la problématique du droit à l'alimentation²².

Il est vrai qu'il ne peut y avoir de progrès de la liberté là où la peur, le froid et la faim règnent²³. Or, la faim règne. On se rappelle l'été 2011, marqué par le nouveau drame de la Corne de l'Afrique où 12 millions de personnes ont connu la famine. La sécheresse, bien entendu, est la cause initiale de cette catastrophe, avec des récoltes trop maigres. La guerre civile s'est aussi ajoutée à cet état environnemental qui ne cesse de se dégrader. Ainsi la situation de la Somalie résume-t-elle seule le mécanisme infernal : faiblesse des récoltes et état de guerre permanent entraînent une flambée des prix délirante, jusqu'à 270% de hausse dans certaines régions²⁴. Il ne reste plus alors que les images d'enfants morts-vivants de dénutrition aiguë pour faire caisse de résonance aux appels à l'aide alimentaire d'une communauté mondiale décidément incapable de prévenir ce genre de désastre, à moins que le marché doive faire son œuvre sinistre avant qu'une réaction se fasse jour.

La politique est dans cette thématique doublement en jeu. D'abord parce que les situations de guerre ou d'instabilité politique et démocratique sont toujours défavorables aux populations les plus fragiles à l'égard de l'accès à la nourriture. Ensuite parce qu'aucune politique agricole mondiale solidaire n'a encore vu le jour et que l'alimentation n'est toujours pas reconnue comme un bien public.

La science économique a démontré sa faillite à penser le monde de la rareté²⁵ autrement que par une politique financière fondée sur la primauté du prix. Le marché n'est décidément pas le lieu de définition d'un intérêt général dont il est désormais urgent de retrouver le chemin.

²² V. Olivier De Schutter, *Rapport final : le droit à l'alimentation, facteur de changement*, Assemblée générale des Nations Unies, 24 janvier 2014.

²³ V. Alain Supiot, *Homo juridicus*, op. cit., p.294-295.

²⁴ V. Catherine Vincent, La famine menace 12 millions de personnes dans la Corne de l'Afrique, *Le monde*, jeudi 21 juillet 2011, p.8.

²⁵ Pour une réflexion sur cette thématique, v. Le Cercle des économistes et Erik Orsenna, *Un monde de ressources rares*, Paris, Perrin, coll. Descartes & Cie, 2007.

Dans ce contexte, alors que les tentations protectionnistes fleurissent²⁶ devant le gouffre des malheurs sociaux qui se creuse chaque jour un peu plus, l'idée d'une relocalisation des productions agricoles peut émerger comme une voie de développement d'un autre modèle agricole. Cette idée a été émise sur la scène politique dès 2007 en France, d'abord à gauche²⁷. Sujette à discussions, elle apparaît désormais largement comprise, comme l'a prouvé la campagne de l'élection présidentielle française de 2012. Initialement, il s'agit de prendre la mesure de l'impossible durabilité du modèle agricole développé et donc, comme l'expose Edgard Pisani, de « proposer au monde la gouvernance de la diversité comme alternative à la globalisation uniformisante qui tend à prévaloir aujourd'hui²⁸ ».

Cela implique de revisiter l'ensemble de la dogmatique agricole. Pour cela, il convient de partir de l'histoire de la puissance agricole française et européenne et de suivre les voies de la naissance de l'agriculture biotechnologique souvent présentée aujourd'hui comme seul instrument du progrès nécessaire au doublement de la production agricole mondiale indispensable à la survie d'une humanité bientôt peuplée de 9 milliards d'habitants attirés par le standard de la vie occidentale qui risque de se heurter au mur de la faim²⁹.

En France, la République agricole de la seconde moitié du XX^e siècle a été la République des agronomes, l'ère des ingénieurs démiurges. L'absolue domination de ces techniciens jusque dans les rouages de l'Etat décideur et gestionnaire a fondé une agriculture qui, pour avoir été efficace sur le plan de la productivité, ne laisse pas de poser des questions sociales et environnementales au regard des dégâts occasionnés par les politiques mises en œuvre. Cette approche technique inscrite au

²⁶ V. *Le Monde*, vendredi 17 juin 2011, p. 12.

²⁷ Pour une synthèse de cette doctrine au sein du parti socialiste, v. Germinal Peiro, Manifeste pour une politique agricole alternative, *La Revue Socialiste*, La social-écologie en débat, n°40, 4^e trimestre 2010, p.41.

²⁸ Edgard Pisani, *Un vieil homme et la Terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Paris, Seuil, coll. L'Histoire immédiate, 2004, p.132.

²⁹ V. Marion Guillou & Gérard Matheron, *9 milliards d'Hommes à nourrir. Un défi pour demain*, Paris, François Bourin, 2011.

cœur de toute discussion politique a subi une transformation radicale lors des dernières décennies. Si la modernité est synonyme, dans le secteur agricole comme ailleurs, de nouveautés technologiques incessantes, il est intéressant d'intégrer l'analyse du philosophe Bernard Stiegler qui expose justement l'émergence de la technoscience en expliquant que « la science contemporaine n'est plus la science moderne : cette science a intrinsèquement affaire à l'industrie. [...] cette science-là n'a plus pour programme de décrire ce qui est [...] mais de faire advenir ce qui devient : de faire accoucher le monde de sa transformation³⁰ ». Ce qu'il faut tirer d'une telle mutation est une nouvelle révolution copernicienne à l'échelle de l'Humanité. En effet, « nous découvrons par là-même que, dans ce processus, la séparation entre science et société ne peut plus être envisagée comme auparavant³¹ ».

Touchant à l'alimentation, qui recueille les peurs ancestrales les plus nombreuses et diverses³², la mutation des techniques en technoscience largement inaccessible au profane conduit à un vif questionnement sociétal relatif aux enjeux de ce qui est perçu - à tort ou à raison - comme une fuite en avant au motif du profit à court terme. Une distanciation propre à remettre en cause le contrat social passé avec les agriculteurs au sortir de la Seconde Guerre mondiale s'opère³³.

Or, le monde agricole apparaît comme le lieu de confrontation de deux mouvements antagonistes. D'une part, existe un certain conservatisme social, aussi perceptible dans la structuration de notre droit rural. D'autre part, existe une hyper modernité technoscientifique utile à l'inscription du métier d'agriculteur dans la modernité, véritable instrument de fierté d'une « paysannerie » qui n'entend justement plus être regardée

³⁰ Bernard Stiegler, op. cit., p.69.

³¹ Ibid., p.70

³² V. Madeleine Derrières, *Histoire des peurs alimentaires. Du Moyen Âge à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. L'Univers Historique, 2002.

³³ V. Sophie Dubuisson-Quellier et Christophe Giraud, Les agriculteurs entre clôtures et passerelles, in Bertrand Hervieu & alii (dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Les presses de science po, Paris, 2010, p.120.

seulement comme paysanne mais bien plutôt entrepreneuriale, ouverte et non plus hermétique au monde.

C'est pourquoi, par-delà l'approche technicienne, il convient aussi d'étudier l'image agricole ressortant du droit, qui perpétue une singularité qu'il faudrait parfois revisiter en regard des évolutions économiques et sociales. Construction impressionniste, notre droit rural reste largement ancré dans une vision historique de l'activité agricole familiale placée sous la protection de l'Etat alors même que le contrat prend chaque jour plus de place et que la technique juridique permet d'entreprendre une agriculture de firme. Tandis que la dialectique entreprise familiale / entreprise indépendante apparaît comme une permanence rétinienne, aux couleurs parfois fantasmagoriques, il semble que nous devons faire face à une révolution de la production agricole imposant la révision de notre organisation. Les impératifs sociaux, environnementaux et économiques obligent à une analyse critique de notre agriculture et de ses dogmes les plus puissants, dont les professionnels ont été les principaux créateurs à travers ce que l'on a nommé la cogestion.